



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.EIA/AC.3/2005/2
13 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur
l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière

Réunion des Signataires du Protocole relatif
à l'évaluation stratégique environnementale

RAPPORT DE LA DEUXIÈME RÉUNION

1. La deuxième réunion des Signataires du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (ESE) s'est tenue à Genève les 25 et 26 avril 2005.
2. Y ont participé des délégations des Signataires du Protocole et des autres États membres de la CEE ci-après: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine. Un représentant de la Commission des Communautés européennes a assisté à la réunion. Les États Membres de l'ONU suivants étaient également représentés: Iraq et République islamique d'Iran.
3. Des représentants des deux organismes de l'ONU ci-après ont assisté à la réunion: Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants du Programme des Nations Unies pour le développement (BRECEI-PNUD) et Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé, institution spécialisée des Nations Unies, était également représenté. Les organisations non gouvernementales (ONG) ci-après étaient représentées: ECOGLOBE, ECOTERRA, ECO Forum européen, Association internationale pour l'évaluation d'impacts (AIEI), Centre régional pour l'environnement (CRE) de l'Europe centrale et orientale et Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC).

4. Le Président, M. Jan De Mulder (Belgique), a ouvert la réunion en saluant tout particulièrement la présence de la délégation iraquienne, dont c'était la première participation à une réunion tenue sous les auspices de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. La réunion a adopté son ordre du jour établi par le secrétariat.

5. Les participants ont observé une minute de silence à la mémoire de M. Igor Vucer, qui avait représenté la Slovénie aux réunions tenues au titre de la Convention et qui était décédé à la fin de l'année précédente. La réunion a prié le secrétariat d'adresser une lettre de condoléances au Ministre slovène de l'environnement.

I. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE RATIFICATION

6. La délégation finlandaise a annoncé que la Finlande avait ratifié le Protocole le 18 avril 2005, devenant ainsi la première Partie au Protocole. Les délégations albanaise et norvégienne ont indiqué que leur pays pensait ratifier le Protocole d'ici à la fin de 2005 tandis que les délégations allemande et estonienne escomptaient une ratification en 2006. La délégation arménienne a dit que son gouvernement avait également entamé le processus de ratification.

II. ACTIVITÉS D'ORDRE INSTITUTIONNEL ET DE PROCÉDURE

7. Les délégations britannique et néerlandaise ont présenté un document officieux sur les activités d'ordre institutionnel et de procédure, établi par un groupe restreint composé de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Ce document faisait suite à la décision III/12 relative aux préparatifs en vue de la première réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole et à la décision III/9 relative au plan de travail au titre de la Convention et du Protocole (ECE/MP.EIA/6). La réunion a accueilli le document avec satisfaction, ainsi que les projets de décision qui y étaient annexés, et a demandé au groupe restreint:

a) De réfléchir aux aspects institutionnels et administratifs de la relation entre la Réunion des Parties à la Convention et la même réunion agissant comme Réunion des Parties au Protocole;

b) De continuer à analyser les conséquences pratiques des propositions formulées dans le document, notamment la question de la représentation des sous-régions au sein du Bureau et du Comité de l'application;

c) De collaborer avec le Bureau et le Comité de l'application au sujet de la composition de ces organes lors de l'examen des questions relevant du Protocole;

d) De coordonner ses travaux avec le groupe restreint désigné par le Bureau pour examiner les questions financières;

e) De présenter une nouvelle version du document tenant compte des observations faites ainsi qu'une version révisée des projets de décision à la troisième réunion des Signataires.

III. ANALYSE DES BESOINS EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

8. Un représentant du BRECEI-PNUD a présenté dans leurs grandes lignes les analyses, effectuées dans le cadre du plan de travail, des besoins de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale en matière de renforcement des capacités. La réunion s'est félicitée des travaux du BRECEI-PNUD, réalisés avec l'appui du CRE-ECO, et a décidé que le BRECEI-PNUD:

- a) Reverrait les examens de pays pour tenir compte des faits nouveaux, tels que présentés à la réunion par les pays participant à cette activité;
- b) Fournirait des informations sur les études pilotes entreprises dans ce domaine;
- c) S'assurerait que les manuels sur le développement des capacités établis au titre de cette activité sont fondés sur le manuel établi pour l'ensemble de la région afin d'appuyer la mise en œuvre du Protocole, comme indiqué au paragraphe 9 ci-après.

IV. MANUEL SUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

9. Un représentant du CRE de l'Europe centrale et orientale et le secrétariat ont présenté le projet de manuel sur le développement des capacités élaboré dans le cadre du plan de travail. Les participants ont accueilli avec satisfaction le projet de manuel et discuté de son objet, du public visé, de son état d'avancement et des travaux à venir. Ils sont convenus de ce qui suit:

- a) Le CRE et le secrétariat réviseraient le projet de manuel en tenant compte des observations faites au cours de la réunion ainsi que de celles reçues dans les six semaines après celle-ci;
- b) Le manuel portait principalement sur l'application; il pourrait également traiter de transposition mais ne devrait pas donner d'interprétation au Protocole;
- c) Un groupe de rédaction restreint, composé de l'Autriche, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Commission européenne et du BRECEI-PNUD, aiderait le CRE et le secrétariat à réviser le projet de manuel;
- d) Le secrétariat afficherait le projet de manuel sur le site Web de la Convention, avec l'accord du groupe de rédaction;
- e) Le projet de manuel serait présenté à la troisième réunion des Signataires pour qu'elle en arrête la version définitive.

10. Le représentant du Bureau pour l'Europe de l'OMS a jugé nécessaire que le manuel prenne en compte la santé mais le Bureau n'avait pas encore apporté de contribution faute de ressources et surtout parce qu'il n'en avait pas reçu le mandat. La Norvège, la République tchèque, le CRE de l'Europe centrale et orientale et le secrétariat ont encouragé le Bureau pour l'Europe de l'OMS à contribuer au manuel. Le Bureau avait à cœur de collaborer avec les États, en particulier ceux où existait une collaboration étroite entre les administrations de l'environnement et de la santé. La question des ressources n'avait pas encore été résolue mais le Bureau s'est déclaré optimiste en la matière.

V. PARTICIPATION DU PUBLIC À LA PRISE DE DÉCISIONS STRATÉGIQUES

11. M. Jeremy Wates, Secrétaire de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, a présenté une proposition d'atelier commun entre le Protocole et la Convention d'Aarhus sur la participation du public à la prise de décisions stratégiques, projet qui serait examiné à la deuxième réunion des Parties à la Convention d'Aarhus (25-27 mai 2005).

12. La réunion a remercié le Secrétaire de la Convention d'Aarhus pour ces informations et a noté que l'atelier proposé n'était pas inscrit au plan de travail en cours, que les ressources faisaient défaut et que les pays n'avaient encore qu'une expérience limitée en matière d'application du Protocole. Elle n'était pas hostile à un futur examen de cette proposition mais a préféré attendre son adoption à la deuxième réunion des Parties à la Convention d'Aarhus. Elle a décidé d'examiner cette question à sa troisième réunion, en tenant compte des débats de la deuxième réunion des Parties à la Convention d'Aarhus, et de rechercher de nouveaux fonds.

VI. PROCHAINE RÉUNION DES SIGNATAIRES

13. La réunion a décidé que le Bureau fixerait la date de la troisième réunion des Signataires en tenant compte du nombre de ratifications du Protocole.

14. Le Président a invité les participants à envisager d'élaborer un projet de déclaration et des projets de décision pour la première réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole. La réunion a décidé que le Bureau, avec le concours du secrétariat, élaborerait, pour examen à sa troisième réunion, les documents pertinents, notamment un projet de déclaration et des projets de décision sur:

- a) Les activités d'ordre institutionnel et de procédure, conformément au paragraphe 7 ci-dessus;
- b) Les informations communiquées en application des articles 13 et 14 du Protocole;
- c) Le manuel sur le développement des capacités, comme suite au paragraphe 9 ci-dessus, le cas échéant;
- d) Les éléments à inscrire au plan de travail et le budget correspondant.

15. Le Président a invité les délégations à proposer des activités à inscrire au plan de travail. La réunion a décidé qu'un atelier sur l'échange d'expériences pratiques pourrait être organisé en marge de la première réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole. Un tel échange pourrait également être prévu dans le plan de travail. La réunion est également convenue que le plan de travail pourrait notamment comprendre les autres éléments suivants:

- a) Coopération sous-régionale;

b) Santé, soit dans le cadre du manuel sur le développement des capacités, soit en tant qu'élément distinct du plan de travail, avec le Bureau pour l'Europe de l'OMS comme organisme chef de file;

c) Participation du public, avec ECO Forum européen ou un pays d'Europe orientale, du Caucase ou d'Asie centrale comme pays chef de file;

d) Questions de qualité en rapport avec l'application du Protocole.

16. La réunion a décidé que ces éléments pourraient figurer aux prochains plan de travail et budget de la Convention, plutôt qu'en tant que plan de travail et budget distincts du seul Protocole.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

17. Le représentant de l'AIEI a informé la réunion des thèmes des futures conférences internationales organisées par l'Association:

a) Éthique et qualité de l'évaluation d'impact, Boston (États-Unis d'Amérique), 31 mai-3 juin 2005;

b) Expérience internationale et perspective de l'ESE, Prague, 26-30 septembre 2005;

c) La réunion annuelle suivante de l'Association devait avoir lieu en Norvège en mai 2006.

18. Le secrétariat a récapitulé les principales décisions de la réunion. Celle-ci a prié son bureau de mettre au point la version définitive du rapport, avec le concours du secrétariat.

IX. CLÔTURE DE LA RÉUNION

19. La réunion s'est achevée le mardi 26 avril 2005.
